Le forfait jour/horaire…
La CGT en ordre de bataille

Durant la dernière mandature, la CGT n'a pas ménagé ses efforts pour la défense des intérêts des salarié-e-s. Outre, la bataille dans la convention collective sur la question salariale comme le salaire minimal de la grille conventionnelle qui ne saurait être, en dessous de 1.800 € et le premier niveau cadre au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale, c'est la question des classifications en lien avec le référentiel métier qui nous préoccupe. Nous estimons que chaque salarié-e doit pouvoir se retrouver dans la grille conventionnelle par rapport son métier. Cette bataille, que nous menons à ce niveau, a pour objectif la reconnaissance des qualifications-métiers de chacun-e.

L'autre grand dossier que la CGT a appréhendé est celui des forfaits, les forfaits horaires hebdomadaires et les forfaits jours.

Concernant le forfait jours, c'est la CGT, que la CGT, qui a permis de renégocier l'accord de branche sur le temps de travail sur cette disposition. Cette renégociation s'est faite à partir des attendus des Cours de Cassation qui a cassé le forfait jour façon SYNTEC-CINOV. Certes, tout n'est pas réglé mais peu à peu nous faisons en sorte que tout salarié-e puisse travailler pour vivre et non l'inverse.

Même punition pour le forfait horaire hebdomadaire pour les cadres. Nous sommes arrivés grâce aux tribunaux à gagner sur le fait que le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale n'est pas seulement une condition d'éligibilité. A partir du moment où le cadre est en forfait horaire hebdomadaire, son salarie ne peut être inférieur au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (*PMSS*).

Si vous souhaitez que la CGT puisse continuer ces combats, votez pour elle.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous vous invitons à lire la brochure que nous avons réalisée sur le sujet suite, en autre, aux différentes décisions de justice gagnées par la CGT.

Vous pouvez le télécharger sur notre site internet à l'adresse suivante :

http://www.soc-etudes.cgt.fr/nos-publications/brochures/2512-brochure-federale-n-25.

POUR DÉFENDRE
NOS DROITS
VOTONS

Du 28 novembre au 12 décembre 2016

la cgt
tpe.cgt.fr

Vous êtes salarié-e-s d'une entreprise appliquant la convention collective dite « *SYNTEC* ». Votre entreprise compte moins de 11 salarié-e-s.
Dans le cadre des élections TPE, la CGT s'adresse à vous pour que vous lui permettiez de continuer à assurer la défense de vos droits et de vos intérêts.
En effet, par votre vote, vous ferez en sorte que la CGT, votre CGT demeure une organisation incontournable dans la profession. Simplement parce qu'il y a beaucoup à faire tant sur les conditions de travail qu'au niveau des rémunérations.
Alors donnez-lui la force nécessaire, en votant pour la liste CGT.

Cher-e collègue,

Je suis salarié d'une Entreprise de Service du Numérique (*ESN*) dans la région parisienne. Syndiqué à la CGT depuis quelques années, j'appartiens à la délégation qui négocie les avenants et accords de branche dans la convention collective des « bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseils », cette fameuse convention dite « *SYNTEC* ».

Lors de ces négociations, la CGT est le plus souvent la seule organisation à faire des propositions écrites au patronat. Notre objectif est simple, être en osmose avec les attentes et les aspirations des salarié-e-s. De ce point de vue, le droit de chacune et chacun d'entre nous d'avoir une réelle vie privée totalement déconnectée de l'activité professionnelle, est une constante pour nous. C'est dans ce cadre que nous avons travaillé sur les astreintes, le travail de nuit et les différents types de forfait … avec le souci de défendre nos intérêts des salariés-e-s.

Cher-e collègue, point n'est besoin de présenter votre CGT, toujours présente, toujours disponible, qui n'a d'autre ambition que d'être à votre service.

Bien à vous,

S.M. TAKIOULLAH

LA QUESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

La CGT a toujours été en pointe sur la réflexion concernant le temps de travail.

C'est d'ailleurs à partir de ces réflexions que l'action de la CGT avec les salarié-e-s a payé.

En effet, le repos hebdomadaire du dimanche (*1906*), la journée de 8 heures (*1919*), les deux semaines de congés payés et la semaine de 40 heures (*1936*), la troisième semaine (*1956*) et la quatrième semaine de congés payés (*1969*) sont à mettre sur le compte de la lutte des salarié-e-s. Enfin, les 35 heures (*2000 et 2002*) résultent d'une dynamique dont la CGT est l'un des moteurs.

Depuis le MEDEF et le gouvernement n'ont eu de cesse de les remettre en cause. Pourtant, avec notamment les richesses produites, le numérique, il est non seulement possible mais légitime, de passer aux 32 heures sans perte de salaire. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons à la fois donner du travail à tout le monde et avoir du temps pour vivre. Mais cela ne dépend que de nous.

**LA CGT S'ENGAGE À PORTER CES EXIGENCES À TOUS LES NIVEAUX,
DANS LES BRANCHES PROFESSIONNELLES, AU PLAN INTERPROFESSIONNEL, AU SEIN DES TERRITOIRES.**

LA REPRÉSENTATIVITÉ POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les résultats des élections TPE dans notre branche, avec l'addition des résultats des élections dans les entreprises de plus de 11 salarié-e-s, contribuent à déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale. C'est cette représentativité qui donne le droit de négocier, et/ou de s'opposer à des accords de régression sociale.

Il y a quatre ans, la CGT pesait **19,26 %**. Il ne tient qu'à vous que nous fassions mieux parce que les enjeux sont importants. Les organisations patronales SYNTEC et CINOV n'hésitent pas, dans le contexte actuel à tenter d'imposer des accords qui approuvent les conditions de travail des salarié-e-s. Par conséquent, afin que vos intérêts soient réellement pris en compte, il est primordial de voter pour la CGT. Ce faisant, vous nous permettez d'être en position de force dans les négociations.

AGIR POUR LA FORMATION

La CGT milite pour une formation de qualité, accessible à tous, et permettant aux salarié-e-s d'évoluer tout au long de leur vie. Rappelons que le CPF était une idée de la CGT … même si le gouvernement à refuser de mettre les moyens nécessaires afin que cet outil soit réellement efficace. La CGT porte ses exigences de formation au sein du FAFIEC et des CPNEFP qui gèrent les fonds dédiés à la formation professionnelle. Elle y agit pour que soient priorisées les formations qualifiantes et diplômantes.. et accessibles à tous.
Pour nous, tous les salarié-e-s doivent être formé-e-s. C'est la condition pour ne pas être marginalisé sur le marché de travail.

DÉFENDRE LES RETRAITES

Alors que l'espérance de vie en bonne santé tend à diminuer (*63 ans selon certaines études*), le gouvernement et certaines organisations syndicales sous la pression du MEDEF, ont reculé, de fait, l'âge de départ à la retraite à taux plein à 63 ans.

La CGT refuse cet allongement de la durée de cotisations qui ne résout aucunement la problématique du financement, lié à la fois à un sous-emploi chronique et aux exonérations dont bénéficient les entreprises (*30 milliards d'euros en 2009*).

ELECTIONS PRUD'HOMMES

Voter pour la CGT à ces élections, c'est contribuer à désigner des conseillers prud'hommes. Jusqu'à présent, nous avions une élection spécifique pour élire les juges prud'homaux. Mais le gouvernement et d'autres ont fait le choix de supprimer cette élection, où tous les salarié-es votaient majoritairement, pour la CGT.

Les prud'hommes sont une institution judicaire au service des salarié-e-s. Les conseillers prud'hommes CGT dans les départements font preuve d'un professionnalisme engagé dans la défense des intérêts de salarié-es. C'est parce que nous avons besoin de juges qui ont à cœur, le respect du droit, des conventions collectives et qui rejettent les petits arrangements voulus par certains au détriment des salarié-e-s.

Avec la CGT, salarié-e-s des TPE LUTTONS ENSEMBLE !

La CGT continue sa bataille contre la loi travail, une loi qui vise à remettre en question nombre de garanties sociales tel que la majoration des heures supplémentaires, la remise en cause des accords de branche au profit d'accords d'entreprise trop souvent dictés par l'employeur … C'est donc dans l'entreprise et au niveau juridique que nous avons décidé d'agir pour ne rien lâcher. Rappelons que 70% des français étaient contre cette loi … et pour cela nous ne pouvons baisser les bras.

Dans le sillage de cette loi, SYNTEC et CINOV nous ont proposé une « *feuille de route* » pour les négociations à venir. Et celle-ci contient ni plus ni moins une négociation sur le « *contrat de travail intermittent de mission* ». Ainsi, le salarié ne serait embauché que pour la durée d'une mission. On transformerait ainsi le secteur en un secteur du travail temporaire. Ce n'est pas la première fois que le patronat tente de flexibiliser et de précariser. Mais nous avons toujours su et pu y faire échec notamment par des « *pétitions en ligne* » qui n'avaient pas moins réunis plus de 50 000 signatures en quelques semaines. SYNTEC et CINOV s'étaient vus contraints par deux fois de renoncer à leur projet dévastateur quant aux conditions de vie de de travail des sala-rié-e-s.

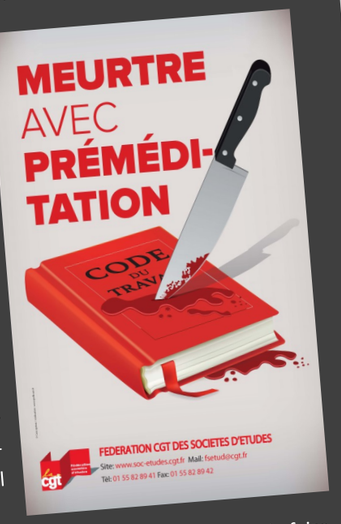

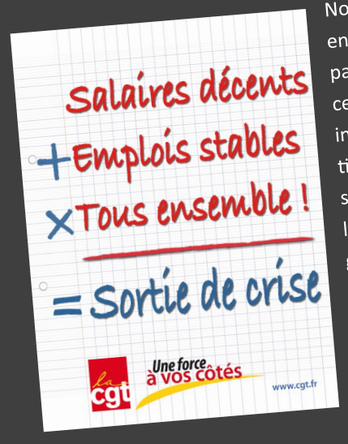

Nous sommes bien entendu encore prêts à faire entendre la voix des salarié-e-s contre ce projet si le patronat persistait dans sa démarche. Mais pour cela, il faut une CGT forte. C'est pourquoi, nous vous invitons à voter et faire voter pour la CGT, organisation qui aujourd'hui peut prétendre à être la seule à se battre réellement contre toutes les injustices et les projets de régression sociale qu'ils viennent des gouvernements ou du patronat.

Votez CGT, c'est voter pour l'espoir d'un avenir meilleur.

« Celui qui combat peut perdre
mais celui qui ne combat pas a déjà perdu »
(Bertolt Brecht)

ÊTRE CADRE DANS UNE TPE

Être cadre dans une TPE est un réel défi par rapport notamment aux moyennes et grandes entreprises.

Non seulement, nous sommes souvent moins bien payés, nous avons peu accès aux formations diplômantes, mais surtout nous sommes plus menacés par le chômage. Nous occupons la plupart du temps une fonction de direction qui nous met souvent, en porte à faux avec notre travail. Coincés entre des responsabilités et une stratégie, nous pouvons être prisonniers d'aléas économiques que nous ne maîtrisons pas.

Pourtant, cadre souvent « *low cost* » nous devons obtenir une reconnaissance de notre travail qui passe par, à la fois notre qualification, notre salaire et un réel déroulement de carrière. Ce qui dans une TPE ne peut passer que par des droits et des garanties qui permettent :

- **Une garantie de l'emploi,**
- **Un exercice de leur travail dans une éthique professionnelle respectée,**
- **Une réelle liberté d'expression.**

Ces éléments concourent pleinement à la refondation du statut du cadre dans lequel la rémunération ne saurait être en dessous du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. De même, la question du temps de travail doit être abordée du point de vue de la santé et de la vie familiale tout en conciliant des objectifs professionnels réalistes. Nous voulons un bien-être conciliant vie privée et vie professionnelle. Il serait donc des plus difficiles d'ignorer les problématiques de la protection sociale, enjeu important dans les TPE.

Le périmètre du statut de l'encadrement doit être défini à partir du contenu du travail, des fonctions exercées, du niveau de qualification et de responsabilités. Il doit couvrir la diversité de l'encadrement, et ne peut donc se limiter aux seuls encadrants.

La CGT porte haut et fort ces revendications, afin que les cadres dans les TPE puissent aussi se réaliser dans leur travail qui lie responsabilité et une certaine autonomie. C'est en ce sens que la CGT se bat contre la dégradation des conditions de travail, la casse du statut cadre et revendique de nouveaux droits pour l'encadrement. Ensemble cadre et non-cadre, votons dans nos collèges respectifs pour notre syndicat CGT.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes
263 rue de Paris - Case 421
93516 Montreuil Cedex

☎ 01 55 82 89 41
🖷 01 55 82 89 42
fsetud@cgt.fr
http://www.soc-etudes.cgt.fr
https://www.facebook.com/fsetud/
https://twitter.com/FSETUD

*La CGT envoie par fax à l'ensemble des entreprises un « **bulletin d'informations** » afin de vous tenir au courant de ce qui se passe dans notre profession. Certain-e-s ne les voit pas. Il nous est possible de vous les envoyer sur votre mail personnel. Pour cela, il suffit de nous envoyer un mail à **fsetud@cgt.fr** avec la mention « **je désire recevoir les bulletins d'informations de la branche du personnel des entreprises SYNTEC**».*